



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion du : **Mardi 07 Décembre 2021**

Présents : **M. LE DREFF – M. LACOUR – M. MATHIEU (Comité de Direction).**

Excusés : **M. SANTOS – M. PAREUX – M. OLIVEAU – M. MORNET.**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI

23449355 : OUTRE MER ACS 81 / APSAP EMILE ROUX 1 du 11/12/2021 (R1 Elite)

Courriel de la mairie de Paris indiquant que ce match se déroulera à 15h sur le terrain N°1 de Suzanne Lenglen à PARIS 15.

23773596 : SUD ESSONNE ETRECHY 81 / BANQUE FRANCE 2 du 04/12/2021 (R3/A)

La Commission fixe cette rencontre au 15/01/2022.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL - FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM – I.D.F.

24225558 : LUXEMBOURG FC 81 / METRO RER LIGNE A US 1 du 18/12/2021

Courriel du club de METRO RER LIGNE A US demandant à avancer l'heure du coup d'envoi à 14h30 en raison d'indisponibilité professionnel de ses joueurs.

La Commission demande aux 2 clubs de se mettre d'accord sur un horaire pouvant convenir aux 2 équipes.

24225552 : BUTTE AUX CAILLES / ANTILLAIS DU 18EME du 18/12/2021

Le Parc du Tremblay étant fermé le 18/12/2021,

La Commission inverse la rencontre qui aura lieu à 17h30 sur les installations habituelles d'ANTILLAIS DU 18EME.

La Commission transmet une copie de la présente décision au propriétaire des installations.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN

23778213 : BPCE AS 1 / HOSPITALIERS COURSES 1 du 27/11/2021 (R2)

La Commission fixe cette rencontre au 18/12/2021 et l'inverse sur les installations de HOSPITALIERS COURSES en raison de la fermeture du Parc du Tremblay le 18/12/2021.

23778226 : BPCE AS 1 / AS SALARIES BARBIERS du 11/12/2021 (R2)

Courriel du club de BPCE AS demandant de reporter la rencontre en raison d'une fête de fin d'année au sein de l'entreprise.

La Commission ne peut accepter en raison du motif invoqué.